



**IBELA**

## **SEPA**

Après le passage à l'euro en 2002, l'Europe franchit une nouvelle étape décisive en se dotant d'un espace unique de paiement en euro. Ceci implique que l'ensemble des prélèvements et virements effectués en Europe respectent de nouvelles normes dites **SEPA** (Single Euro Payments Area).

**La date butoir de mise en œuvre des normes SEPA est fixée au 1<sup>er</sup> février 2014.**

Vous êtes peut-être soucieux de l'impact éventuel de la mise en place de ces nouvelles normes pour votre entreprise sans avoir réellement le temps nécessaire à y consacrer.

Dans cette optique **IBELA**, société de services et de conseils spécialisée en environnement bancaire depuis plus de 12 ans, a développé une offre d'accompagnement spécifiquement destinée aux PME/TPE.

**IBELA est susceptible de vous conseiller et/ou de vous assister à moindre coût dans le cadre de cette migration vers SEPA.**

Si vous ressentez des difficultés ou simplement si vous avez besoin de conseils sur cette migration, n'hésitez pas à nous consulter rapidement sur ce sujet, nous étudierons avec vous les solutions à mettre en œuvre.

courriel : **[ibela@ibela.fr](mailto:ibela@ibela.fr)**

objet : **SEPA-PME 2014**